

# Un rapport des Nations Unies donne à Israël carte blanche pour diffamer le mouvement BDS

Ali Abunimah – 1 octobre 2019



*Ahmed Shaheed, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion, pense qu'Israël devrait avoir carte blanche pour diffamer comme antisémites les militants des droits humains. ([UK Foreign and Commonwealth Office](#))*

Un nouveau rapport de l'expert des Nations Unies donne à Israël et à son lobby carte blanche pour diffamer comme antisémite les mouvements pour les droits palestiniens.

[Ahmed](#)

[Shaheed](#),

le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion

ou de croyance, [a](#)

[publié le rapport](#),

officiellement consacré à l'antisémitisme, fin septembre.

Il

adopte une définition controversée de l'antisémitisme dont Israël et ses groupes de pression font la promotion.

Les

défenseurs des droits humains ont alerté depuis longtemps sur le

fait que la prétendue [définition de l'IHRA](#)

assimile la critique d'Israël et de son idéologie d'état, le sionisme, d'un côté,

avec

le sectarisme anti-juif de l'autre.

Le

rapport de Shaheed reconnaît que les critiques de la définition sont

inquiets de ce « qu'elle puisse être appliquée de manière à

pouvoir effectivement restreindre l'expression politique légitime », en particulier la critique des violations des droits palestiniens par Israël.

Il conseille donc d'utiliser la définition « en tant qu'outil éducatif non-juridique » afin de minimiser de tels « perturbants effets ».

Shaheed avertit aussi les organismes gouvernementaux qui utilisent la définition « dans un contexte réglementaire » d'exercer la « diligence requise » pour s'assurer que la liberté d'expression soit protégée.

Il repousse en douceur les tentatives pour mettre hors-la-loi BDS – le mouvement de boycott, désinvestissement et sanctions en faveur des droits palestiniens.

Sans nécessairement les approuver, Shaheed offre une place aux affirmations du lobby israélien selon lesquelles les objectifs du mouvement BDS – liberté, égalité et justice pour les Palestiniens – sont « fondamentalement antisémites ».

Il admet finalement que « le droit international reconnaît les

boycotts

comme des formes légitimes d'expression politique, et que les expressions non violentes de soutien à des boycotts sont, de manière générale, des discours légitimes qui devraient être protégés ».

## **Violant ses propres avertissements**

Mais

dans son rapport, Shaheed ignore ses propres avertissements, en offrant une large crédibilité aux tentatives d'Israël pour redéfinir comme de l'antisémitisme la défense de l'égalité palestinienne.

Par

exemple, en discutant le mouvement BDS, il affirme que l'expression qui « rejette le droit d'Israël à exister ou promeut la discrimination contre des individus juifs à cause de leur religion devrait être condamnée ».

Le

mouvement BDS [condamne déjà explicitement](#)

la discrimination contre les Juifs en tant qu'ils seraient juifs, comme il rejette toutes les formes de racisme.

Mais

regrouper le sectarisme antijuif avec la remise en question de l'affirmation politique d'Israël selon laquelle il a « le droit

d'exister », fait partie de l'objectif plus large du rapport de

Shaheed, brouiller les cartes.

C'est

clair là où il attaque ce qu'il labelle « antisémitisme de gauche ».

Shaheed

affirme que dans certains cas les prétendus antisémites de gauche «

ont assimilé le sionisme, le mouvement d'auto-détermination du peuple juif, avec du racisme ; ont affirmé qu'Israël n'a pas le

droit d'exister ; et ont accusé de mauvaise foi ceux qui exprimaient leur inquiétude vis-à-vis de l'antisémitisme ».

Shaheed

lance ces affirmations comme si elles n'étaient pas controversées,

mais chacune d'elles contient une déclaration politique fréquemment faite par Israël et son lobby, et hautement contestée.

**Etouffer**

**le débat**

D'abord,  
comme l'a [expliqué](#)  
l'universitaire Joseph  
Massad,  
de l'université Columbia,  
l'affirmation selon laquelle le sionisme serait le mouvement  
d'auto-détermination du peuple juif est une invention récente  
remontant aux années 1960 et 1970.

Massad  
note qu'historiquement, le sionisme se définissait toujours  
comme  
un mouvement de colonisation. Ce n'est que dans la période  
post-coloniale qu'il s'est donné une nouvelle image comme  
mouvement pour la « libération nationale » et  
l'auto-détermination.

Ensuite,  
la notion qu'Israël en tant qu'état a  
un « droit à l'existence » abstrait va à l'encontre des  
préceptes de base de la démocratie et du droit international.  
Israël n'a pas plus « le droit d'exister » que, disons,  
l'Allemagne de l'Est ou le Royaume-Uni.

L'Allemagne  
de l'Est a cessé d'exister en 1990, avec la réunification  
allemande. Personne n'argue que l'Allemagne de l'Est a un  
certain droit abstrait de ressusciter, que le peuple allemand  
le  
veuille ou non.

De  
même, le Royaume-Uni a existé pendant des siècles, mais même

les dirigeants de l'état britannique n'argumentent pas qu'il a un droit abstrait à continuer d'exister pour toujours, contre les souhaits des personnes qui le constituent.

C'est pourquoi l'Ecosse a pu avoir un [référendum](#) sur son indépendance en 2014 et en aura probablement [un autre](#) dans l'avenir.

C'est aussi pourquoi l'état britannique reconnaît que les habitants d'Irlande du Nord, qui fait actuellement partie du Royaume-Uni, ont le [droit de voter dans un référendum](#) pour rejoindre une Irlande unifiée.

Ceci parce que [l'auto-détermination appartient aux résidents légitimes](#) d'un territoire : les états n'ont pas « un droit d'exister ».

Ce qui est vrai, plutôt, c'est qu'un peuple vivant légitimement dans un territoire a le droit de constituer l'entité qui le gouverne.

Les colons qui envahissent et occupent ce territoire, expulsant ou

soumettant ses résidents légitimes, ne peuvent légitimer leur propre présence simplement en renommant leur invasion « autodétermination » des colons, comme Israël essaie de le faire.

Une affirmation israélienne plus spécifique est qu'Israël a « le droit d'exister *comme état juif* » – de fait, qu'il a le droit de maintenir une majorité démographique juive.

Cette majorité a été violemment fabriquée par des moyens intrinsèquement illégitimes : le nettoyage ethnique de 800 000 Palestiniens par les milices sionistes en 1948.

Comme j'ai [expliqué en 2014 dans mon livre](#), *The Battle for Justice in Palestine* (La lutte pour la justice en Palestine), l'affirmation d'Israël selon laquelle il a le « droit » de maintenir une majorité juive veut dire qu'il a un droit perpétuel à promulguer des politiques intrinsèquement racistes contre le peuple palestinien autochtone, de manière à [contrôler sa taille](#).

Il va aussi de soi qu'une politique sioniste basique, niant le



droit

au retour des réfugiés palestiniens,

[est](#)

[de fait raciste](#):

Israël ne permet pas aux Palestiniens et à leurs descendants

expulsés de leur pays natal par les sionistes de revenir dans leurs

foyers, uniquement parce qu'ils ne sont pas juifs.

## **Présumé coupable**

Troisièmement,

l'affirmation de Shaheed selon laquelle mettre en question *n'importe*

*quelle*

accusation d'antisémitisme est en soi une preuve d'antisémitisme

rend impossible aux militants de se défendre.

En

fait

[les](#)

[allégations fabriquées](#)

d'antisémitisme ont été au coeur des tentatives d'Israël pour stopper le mouvement de solidarité avec la Palestine sur les campus

américains.

Des

[accusations](#)

[fausses](#)

sont aussi utilisées pour diffamer le Parti travailliste britannique, dirigé par Jeremy Corbyn, comme institutionnellement antisémite.

Il est compréhensible que les propagandistes d'Israël ne veuillent pas [que leurs mensonges et leurs calomnies soient exposés.](#)

Mais il semblerait que Shaheed croit lui aussi que ceux faussement accusés d'antisémitisme doivent être automatiquement considérés comme coupables et n'aient jamais l'occasion de se défendre.

Il donne donc à Israël et à son lobby carte blanche pour diffamer et calomnier qui ils veulent.

Avec des affirmations vagues, de mauvaise foi et malhonnêtes, le rapport de Shaheed tente de mettre hors limite les questions basiques de libre expression et de droits palestiniens en affirmant que le simple fait de les discuter est antisémite.

La  
raison pour cela est claire : les affirmations sionistes ne  
résistent  
pas à un examen argumenté et fondé sur les faits. La meilleure  
stratégie d'Israël est donc d'étouffer toute discussion.

En  
août, Shaheed [a](#)  
[été sévèrement critiqué](#)  
par les défenseurs des droits humains pour sa relation étroite  
aux  
groupes de pression en faveur d'Israël et parce qu'il ne se  
soucie pas des violations par Israël des droits palestiniens  
et de  
la liberté religieuse.

Après  
la publication de son rapport, il est clair  
que ces critiques étaient bien justifiées.

[ALI](#)  
[ABUNIMAH](#)

Co-fondateur  
de *The*  
*Electronic Intifada*  
et auteur de [The](#)  
[Battle for Justice in Palestine](#),  
publié chez Haymarket Books. A  
aussi écrit [One](#)  
[Country: A Bold-Proposal to End the Israeli-Palestinian](#)  
[Impasse](#).

Les opinions exprimées sont les siennes seules.

Traduction : CG pour l'Agence Media Palestine

Source : [The Electronic Intifada](#)